

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD NIVERNAIS

Le 24 Septembre 2024 à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Régine ROY, Présidente. **Date convocation : 18 Septembre 2024. Présents :** AUGER Catherine, BERNARD Colette, BORNET Carole, CAILLOT Daniel, COLAS David, DAGUIN Gérard, DUMONT Sylvie, FOREST Jean-Yves, GATEAU Mireille, GAUTHERON François, GIRARD Pascal, GUYOT Justine, JAILLOT Annick, LEROY Anne, MARTIN Michel, MAZOIRE Guy, MONNETTE Jean-Marie, RENARD Cyril, ROLLIN Philippe, ROY Barbara, ROY Régine, SCHWARZ François, SIMONNET Pascale, THEVENARD Pierre, THEVENET Pascal, VENUAT Eric, VINCENT Michel, **Excusés :** BARBIER Daniel, CLAVEL Eric, FONGARO Laurent, GRZESKOWIAK Ingrid, HOURCABIE Guy, JAMET Christine, JOACHIM Mélanie (pouvoir à Guyot J.), LEMOINE Fernand (pouvoir à Daguin G.), LOUHET Damien, MOREAU Alain (pouvoir à Jaillot A.), MOREAUX Jacques, VINGDIOLET Marie-Christine (pouvoir à Bornet C.), **Absents :** BARBIER Roger, BOUILLON Sandra, BOUZOULA Yasmina, ESCURAT Elisabeth, SAURAT Jean-François, **Secrétaire de séance :** THEVENET Pascal **En exercice : 44. Présents : 27. Votants : 31**

21. SDMA : Convention Re-fashion – Rapporteur JM MONNETTE

Depuis le 1^{er} janvier 2007, une filière à Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) a été mise en place pour :

- Les Textiles d'habillement hors fourrure naturelle, cuir, équipements de protection du corps et articles de maroquinerie,
- Le Linge de maison hors ameublement, camping et éléments de literie,
- Les Chaussures hors chaussures orthopédiques et équipements de fixation des pieds.

L'éco-organisme Re-Fashion est le seul agréé pour cette filière que sont les TLC. Il est chargé de la collecte et du traitement des déchets du textile.

Pour être réutilisés et redistribués les TLC doivent être propres, secs et déposés, dans un sac fermé, dans un conteneur de récupération. Les TLC usagés (déchirés, troués), sont aussi collectés et valorisés mais dirigés vers de l'usage industriel.

Les déchets du textile sont collectés par :

- Des professionnels collectant les déchets de fabrication provenant du textile et de l'habillement,
- Des organisations caritatives, entreprises de réinsertion collectant les articles textiles usagés des particuliers pour le compte de Re-Fashion.

Sur ce dernier point, la CCSN a délibéré le 2 avril 2024 pour l'implantation de bornes de collecte « Le Relais » à la déchetterie de Champvert.

Aussi, il est nécessaire de conventionner (convention en annexe) avec l'éco-organisme Re-Fashion pour autoriser la collecte et le traitement des TLC à partir des bornes Le Relais.

Madame la Présidente propose au Conseil Communautaire :

- **De l'autoriser à signer** la Convention et tous les documents y afférents

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

Fait à Decize, le 24 Septembre 2024

Certifié exécutoire par la Présidente,
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le 26/09/2024
Et de la publication le 26/09/2024

La Présidente

La Présidente,

R. ROY